AR Prefecture
024-200040400-20260929-2026_140-BF
Reçu le 05/10/2026

Délibération du Conseil Communautaire

Le mardi 29 septembre 2026 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Ribérac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 23 septembre 2026 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	60	
Titulaires présents	53	Allain Tricoire – Martine Pistarino – Claude Faguet – Françoise Bourgoin – Christèle Durieux – Pascal Devars – Patrick Gérard Saigne – Monique Boineau-Serrano – Jean-Bruno Déroulède- Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Frédéric Beauvier – Luc Chapuzet – Philippe Bogaert – Hervé Toussaint – Michel Séjourné- Jean-Jacques Desprès-Ludovic Gillaizeau-Francis Lafaye-Clément Le Mercier -Géry Denis-Gilles Mercier -Nicolas Platon-Christine Laurent-Dominique Caillou-Cécily Bergier-Danièle Delpey-Stéphane Durousseau-Franck Blanchardie-Philippe Chotard-Karine Incardona-Christophe Rossard-Jean-Pierre Chaumette-Pierre Guigné-Francis Duverneuil-Virginie Mouche-Jean-Pierre Paretour-Joël De Luca-Gérard Caignard-Fabrice Boniface-Brigitte Pourtier-Thierry Bacus-Priça Mortier-Jean-Claude Arnaud-Florent Simon-Julie Bordet-Denis Ferrand-Guillaume Durand-Joëlle SaintMartin-Marion Lafaye-Régis Defraye-Patrick Lachaud
Titulaires absents	7	Jean-Pierre Prigul-Laëtitia Masclet-Fabrice Jaubert-Gérard Gobert-Uriel Gadessaud-Mélanie Célérier-Pierre-Albert Benedetti
Suppléants présents	2	Sandra Le Kverne pour la commune de Bertric-Burée Guillaume Boynard pour la commune de Grand-Brassac
Procuration	3	Uriel Gadessaud à Nicolas Platon Mélanie Célérier à Florent Simon Pierre-Albert Benedetti à Patrick Lachaud

AR Prefecture
024-200040400-20260929-2026_140-BF
Reçu le 05/10/2026

DELIBERATION N° 2026 /140 : (Code Nomenclature /712)
DATE : 29 SEPTEMBRE 2026
RAPPORTEUR : Nicolas Platon
OBJET : Décision Modificative n° 1 budget annexe du SPANC

M. le Vice-Président propose à l'assemblée les modifications budgétaires suivantes :

- Afin de réduire un titre émis sur un budget antérieur (2020), il convient d'abonder l'imputation 673 « Titres annulés (sur exercices antérieurs) » en dépenses de fonctionnement pour un montant de 128.00 € HT.
- Le SGC de Ribérac demande le passage des admissions en non-valeur pour le SPANC. Après le vote du conseil communautaire pour l'approbation de celles-ci, il faut abonder l'imputation 6541 pour un montant de 330.00 € HT.

SECTION D'INVESTISSEMENT					
chapitre	**article**	**opération**	**libellés**	**DEPENSES**	**RECETTES**
011	6064		Fournitures administratives	-128.00 €	
011	61558		Entretien autres biens mobiliers	-330.00 €	
67	673		Titres annulés sur exercices antérieurs	+128.00 €	
65	6541		Créances admissions en non-valeur	+330.00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT				**0.00 €**	

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de procéder aux modifications proposées ci-dessus.

Décision du Conseil Communautaire :
Votes pour : 58
Votes contre : 0
Abstention : 0

Publié le 05/10/2026

La secrétaire de séance du 29 septembre 2026
Priça Mortier

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

Priça MORTIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PÉRIGORD RIBÉRACOIS
B.P. 10
Rue Couteau
24600 RIBERAC

Signature numérique de Didier BAZINET
PRESIDENT
Le 02/10/2026 16:33:21